

blessures ou des coups, l'emprisonnement sera de 10 jours à 2 mois et l'amende de 16 à 100 fr. (art. 520).

"*Imprudence, négligence, maladresse, inattention, inobservation des règlements*, telles sont, dit M. Dechambre, les fautes dont le médecin peut avoir à porter la responsabilité en justice." Et il ajoute que, au civil comme criminel, l'*impéritie*, la *faute lourde* du médecin, l'*ignorance des choses qu'il doit nécessairement savoir*, ont paru à la Cour suprême suffisantes pour motiver des condamnations, bien que ces mots ne se trouvent pas dans les articles précités.

Mais mieux que dans tous les articles du Code, c'est dans la conscience du médecin que le malade doit trouver les garanties efficaces et la protection sérieuse. Son honneur et sa probité dépendent des dépôts sacrés remis entre ses mains!

*Prudence.* Le médecin doit être prudent dans ses paroles comme dans ses actes, et circonspect dans la recherche des causes comme dans le diagnostic, dans le pronostic comme dans le traitement.

Vous découvrez la syphilis chez le mari, avertissez-le des dangers qu'il fait courir à sa femme, mais que celle-ci ne soupçonne rien par votre faute!... Ce serait un ménage gâté!

Une dame se présente dans votre cabinet avec son mari: ils n'ont jamais eu d'enfants, vous disent-ils, et à l'examen vous découvrez les signes non équivoques d'un accouchement... antérieur au mariage! Faut-il vous récrier? Gardez-vous en bien! Mais si vous avez l'occasion d'avoir un entretien particulier avec la dame, laissez-lui entendre que vous, au moins, n'êtes pas dupe.

Ne prononcez jamais les mots de scrofule ou de vérole, ils sonnent trop mal, et n'employez ceux de phthisie ou de cancer qu'à votre corps défendant: il y a tant d'euphémismes désignant ces affections assez clairement pour qu'on ne puisse pas vous soupçonner de les avoir méconnues.

Ne vous prononcez sur la marche et la terminaison d'une maladie que si vous en êtes absolument sûr.—Une prédiction qui se réalise vous pose en prophète, sans doute, mais le démenti, en bien ou en mal, que vous apporteraient les faits, pourrait ruiner à jamais votre crédit.

Prenez garde aux médicaments actifs. Un médecin prescrivit un jour du *deutochlorure* pour du *protochlorure de mercure*, et sa bécasse causa la mort d'un enfant. Il a été condamné avec autant de justice que le sont les pharmaciens qui délivrent du sel d'oseille pour du sel anglais. J'ai prescrit moi-même un jour, 30 grammes d'essence de fleur d'oranger—plus qu'on n'en aurait pu trouver dans toutes les officines de la ville! —Le pharmacien m'en prévint charitablement, mais voyez le tort qu'il pourrait faire à un jeune médecin...qui ne sait pas même prescrire l'*eau de fleur d'oranger*! Relisez toujours très attentivement vos ordonnances et ne lâchez pas des grammes pour des grains.